

**SOCIÉTÉ**

# Alzheimer : que faire sans médicaments ?

La ministre de la Santé a décidé de dérembourser les quatre comprimés sur le marché en raison de leur inefficacité. Objectif, renforcer les approches non médicales. Les associations de patients s'insurgent.

PAR MARC PAYET

**POUR PRENDRE EN CHARGE**

Alzheimer, oubliez les médicaments. C'est en substance le message envoyé par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a décidé de dérembourser les quatre médicaments contre cette maladie et qui étaient pris en charge par l'Assurance maladie à hauteur de 15 % pour un coût de 90 M€ par an.

Le motif du couperet qui concerne l'Aricept, l'Ebixa, l'Exelon ou le Réminyl ? « Ces médicaments sont plus nocifs que bénéfiques », a estimé hier Agnès Buzyn. La ministre suit l'avis de la commission de transparence de la Haute Autorité de santé, qui les avait dans le collimateur. « Ces médicaments ont plus tué qu'ils n'ont guéri », affirme même le professeur Loïc Guillevin, cité dans le livre « Alzheimer, le grand leurre »\*, écrit par le professeur Olivier Saint-Jean et le journaliste Eric Favereau.

Or, Loïc Guillevin connaît par cœur le sujet car il a été président de la commission de transparence de la Haute Autorité de santé, et a eu à trancher sur leur efficacité ou non.

**« CEUX QUI ONT DE L'ARGENT POURRONT TOUJOURS SE LES PROCURER »**  
JOËL JAOUEN, DE FRANCE ALZHEIMER

La décision de déremboursement n'allait pourtant pas de soi. La ministre précédente, la socialiste Marisol Touraine, qui avait déjà connaissance de cette expertise, n'avait pas donné suite car les associations de patients étaient contre.

De fait, le président de l'association France Alzheimer, Joël Jaouen, estime que « la ministre se trompe. Et même si ces médicaments ne sont pas la panacée, ils peuvent aider. Cette décision est brutale. D'autant plus que ces traitements restent sur le marché, donc ceux qui ont de l'argent pourront toujours se les procurer, et pas les plus pauvres, c'est injuste. Cela coûtera 30 € de plus par mois pour les patients. » Pour répondre à cette inquiétude, la ministre a affirmé hier sur Europe 1 que « tout l'argent économisé sera intégralement réorienté vers l'accompagnement des malades, soit en direction des centres mémoire, soit pour le secteur médico-social qui les prend en charge ».

**UN NOUVEAU PARCOURS DE SOINS COMPLEXE**

« La ministre prend une décision courageuse, mais il faut vraiment que ses promesses en termes de moyens soient tenues pour que les patients s'y retrouvent », explique le docteur Margot Bayart, membre du Syndicat des médecins généralistes. Car le nouveau parcours de soins proposé est complexe.

« Il faut que les médecins prennent le temps d'orienter les patients vers de bons ateliers mémoire et les aident à trouver des accompagnements personnalisés à domicile, en lien avec des associations. » Et si la situation devient plus difficile ? « Il faut penser à l'accueil pendant quelques jours dans une structure spécialisée, et pour les cas les plus graves envisager le

placement dans des maisons de retraites (NDLR : Ehpad) spécialisées. » Tout le monde est d'accord sur un point : les familles ne peuvent pas gérer ces drames toutes seules.

\*« Alzheimer, le grand leurre » d'Olivier Saint-Jean et Eric Favereau, Ed. Michalon, 176 p., 12,99 €.